

Décision

Générale

colonial

Décision n° 875 abrogeant la décision n° 692 du 7 octobre 1941.

n° 875

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 novembre 1941

Numéro JO
n° 540 du 30/11/1941

Date du numéro
30 novembre 1941

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 692 du 7 octobre 1941 accordant un congé de repos de trois mois au ; commis auxiliaire des douanes Abdoul Karim Mokbel pour compter du 1er décembre 1941,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est abrogée la décision n° 692 du 7 octobre 1911 susvisée. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.